

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VÉZELIEN

---

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 FÉVRIER 2009

---

Le 24 février 2009 à 18 heures le comité communautaire s'est réuni à la salle du conseil de VÉZELAY sous la présidence de M. André VILLIERS.

Etaient présents les délégués. : Mme Claudine GUÉRIN-MANDON, M Bernard GAREAU, Mme Isabelle GEORGELIN, M. Gérard ROUSSEAU, Mme Marie-Claire LIMOSIN, MM. Gérard LACOMBE, Alain MARC, Abel DETHIRE, Cédric MENGUAL, Jean-Claude BOHAIN, Francis POLY, Mme Francine BERNARD, Mme Noëlle RAUSCENT, MM Pierre-Etienne BRÉGUET, Hervé LIÉTARD, Henri COUGNOT, André LEBEAULT, Mme Marianne BLIVET, MM. Michel FÈVRE, Laurent DARENNE, Mme Brigitte LEROY, Mme Sabine BEAUVIE, MM André GUYOT, Mme Nicole GEORGE, Mme Monique MILLEREAUX, MM. Raymond CHIGOT, Christian GUYOT, Jean DESPINEY, Alain MOIRON, Mme Denise GAULARD, André VILLIERS, Patrick BOUVEAU, Mme Nathalie KOWALCZYK, M. Roland ZIMMERMANN, Mme Élise VILLIERS, M. GANDOLFO.

Etaient excusés : M. Bernard MAURICE, M. Patrick MOREAU, François ROUGIER.

Secrétaire de séance : Mme Claudine GUÉRIN-MANDON

Après un appel nominal des délégués, le quorum étant atteint, le Président donne lecture de l'ordre du jour et demande d'ajouter un additif : *Projet d'achat par la CCV du Cabinet Médical de CHÂTEL-CENSOIR.*

### - ÉLECTION DU VICE-PRÉSIDENT DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES -

**M. VILLIERS** indique qu'il convient d'élire le Vice-Président de la Commission d'Appel d'Offres. Seuls les membres de la Commission doivent procéder à cette élection.

**Mme GUÉRIN-MANDON** rappelle qui sont ces membres ; *Titulaires* : MM BOHAIN, GAREAU, DARENNE, BRÉGUET, BOUVEAU, *Suppléants* : Mmes BERNARD, MILLEREAUX, MM MOREAU, MAURICE, ROUGIER.

**M. VILLIERS** fait part de la proposition du bureau que M. Jean-Claude BOHAIN soit le Vice-Président de cette Commission. Au sein du SIVOM, il avait une place importante dans cette commission et est d'accord avec la proposition du Bureau. Il rappelle également que la Commission d'appel d'offres tient un rôle de tout premier plan pour la CCV compte tenu de ses projets.

**M. BRÉGUET** indique qu'il préférerait que cette Commission s'appelle *Commission des Marchés*.

**M. VILLIERS** s'en tient à ce qui est écrit dans les statuts, puis procède au vote.

**M. Jean-Claude BOHAIN** est élu à l'unanimité par les membres de la Commission d'appel d'offres

## - COMMISSIONS -

**M. VILLIERS** fait le rappel des autres commissions prévues dans les statuts :

- 1) Affaires économiques et sociales, tourisme, aménagement de l'espace, environnement, déchets ;
- 2) Voirie, travaux, équipements, transports, autres services ;
- 3) Finances et personnels

Lors de la réunion de bureau du 18 février, il a semblé judicieux de scinder les commissions, voire de faire des sous-commissions. Les délégués sont d'accord avec les propositions et se répartissent dans les différentes commissions.

\* *Affaires économiques et sociales, Déchets* : **M. BRÉGUET**, Mmes **BEAUVIE, BERNARD, KOWALCZYK**, MM **BOUVEAU, LEBEAULT, GUYOT** André.

\* *Tourisme, aménagement de l'espace* : **M. GUYOT Christian**, Mmes **RAUSCENT, GEORGE, BLIVET, BERNARD, GEORGELIN**, MM. **FÈVRE, MENGUAL, POLY, BOUVEAU, MAURICE**.

*Sous-Commission, Maison médicale* : **M. GUYOT Christian**, Mmes **LEROY, LIMOSIN, BERNARD**, MM. **MOREAU, BOUVEAU, GAREAU, COUGNOT, DARENNE**.

\* *Voirie, Travaux* : **M. LACOMBE, Mme MILLEREAUX**, Mme **KOWALCZYK**, MM. **BRÉGUET, GAREAU, MARC, DETHIRE, ROUSSEAU, POLY, LIÉTARD, DESPINEY, COUGNOT** (à la demande de M. VILLIERS).

\* *Transports* : **M. MOREAU**, Mmes **MILLEREAUX, KOWALCZYK**, MM. **BOHAIN, BRÉGUET**.

\* *Équipements, autres services* ; actuellement, cette commission aura en charge :  
Le gymnase, **Mme BEAUVIE** ; Étude pour le Centre de Loisirs inter-cantonal, **M. BOHAIN** ; NTCI (extension de la structure actuelle, Haut Débit), **Mme GUÉRIN-MANDON** : Mme **BERNARD**, MM. **ZIMMERMANN, LACOMBE, GANDOLFO**.

\* *Finances et Personnels* : **M. VILLIERS**, MM. **GUYOT C. ROUGIER, BOHAIN, ZIMMERMANN, BRÉGUET, POLY, ROUSSEAU, DARENNE, MOIRON**.

**M. VILLIERS** indique qu'il appartiendra aux commissions de se réunir rapidement et insiste sur trois points importants :

- Les commissions n'ont pas pouvoir de décision, elles préparent les dossiers.
- Les délégués peuvent encore réfléchir et s'adjoindre à une commission ;
- Deux commissions doivent se réunir **d'urgence** : 1) Celle des finances pour établir rapidement le budget et le montant du taux des quatre taxes. Elle se réunira dès que M. RAGAGE sera disponible. 2) Celle de la voirie pour établir le tableau des voies communautaires. Il rappelle que les voies communautaires sont celles qui relient les Communes entre elles, qu'elles soient dans ou hors de la Communauté de Communes, y compris en bordure du territoire départemental. La voirie intra-muros est laissée aux Communes.

Concernant la voirie, il précise encore que 2009 est une année de transition. L'enveloppe cantonale est de 30 000 €. Il appartiendra au Conseil Communautaire de décider des conditions d'attribution de cette enveloppe qui peut être, soit entièrement intercommunautaire, soit à la fois intercommunautaire et cantonale.

**M. FÈVRE** demande si quelque chose a changé par rapport au tableau de voirie que GIVRY a reçu.

**M. VILLIERS** répond qu'à partir de ces tableaux, reçus dans toutes les Communes, la Commission établira le tableau de voirie de la CCV.

**M. BRÉGUET** rappelle que la voirie intercommunale sort de la compétence des Communes. La CCV aura à charge son budget d'entretien. Le tableau établira ce qui relèvera de la compétence communautaire. Les travaux de cette voirie seront du ressort de la CCV. Les travaux relevant encore des Communes pourront être délégués à la CCV.

**M. C. GUYOT** demande à qui appartient la responsabilité des routes pour l'instant.

**M. BRÉGUET** répond que tant que le tableau n'est pas dressé, la responsabilité des routes reste aux Communes.

**M. VILLIERS** ajoute que les Communes doivent procéder à l'entretien courant (trous).

**M. COUGNOT** demande qui doit assurer l'élagage.

**M. VILLIERS** indique que ce sont les Communes.

#### **- MARCHÉS DE TRAITEMENT ET DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES -**

**M. BRÉGUET** présente ces deux dossiers.

#### **TRAITEMENT :**

Le renouvellement du contrat doit se faire pour le 28 février après prolongation. La Communauté de Communes d'AVALLON a coordonné la commande pour les Communautés de Communes de l'Avallonnais (Avallon, Terre Plaine, Haute Vallée du Serein, Morvan-Vauban, Vézélien) et celles d'Ancy-le-Franc et Tonnerre.

Suite à un appel d'offre ouvert, il y a eu deux offres :

- SITA : 59 € HT/t
- COVED : 50 € HT/t

COVED a été retenu pour Ancy-le-Franc et Tonnerre, mais pas pour les autres collectivités, l'éloignement du centre d'enfouissement (Saint Florentin) augmentant le coût.

Le marché a donc été déclaré infructueux. Et une nouvelle consultation a eu lieu.

Seule, l'entreprise SITA a répondu et a proposé 58,50 € HT/t. Malgré la négociation, SITA, en situation de monopole n'a pas voulu baisser sa proposition. Au prix de base, il faut ajouter 13 €/t de TGAP et 5,5 % de TVA, soit **75,43 € TTC/t**.

Pour la CCV, le coût sera de 75,43 € x 1 650 T = **124 460 €** (ce qui représente une économie d'environ 10 000 € par rapport à 2008)

**M. BRÉGUET** propose d'accepter le marché, mais il souhaite que le Président demande au Préfet de déposer une requête auprès de la Commission de la Concurrence pour abus de situation dominante

**M. VILLIERS** pense que le recours ne donnera peut-être rien, mais il faut dire ce qui se passe.

**M. BRÉGUET** informe les délégués que le centre de compostage prévu depuis deux ans à AVALLON se réalise. La SITA veut produire et vendre du gaz méthane sur le site de MONTJALIN bien que les fermentescibles soient interdits sur ce site. Les boues d'AVALLON sont transportées à LA MACHINE. Il pense que la position dominante de la SITA empêche d'autres entreprises de faire le retraitement.

Il souhaiterait réaliser un bio-réacteur au niveau de la CCV.

**M. C. GUYOT** objecte que pour cela, il faudrait une réponse intercommunautaire.

**M. ZIMMERMANN** souhaite savoir comment se situe le VÉZELIEN par rapport aux autres au niveau des ordures ménagères.

**M. BRÉGUET** trouve que ce n'est pas très bon, mais la collecte est faussée du fait que certaines collectivités qui devraient payer une redevance spéciale à part ont leurs déchets ramassés avec la collecte générale. Il s'agit de restaurants, de la Maison de retraite, du Centre Gérard de Roussillon. Actuellement, 2 300 t de déchets sont collectés avec ceux de la déchetterie. L'objectif serait de passer à 1 100 t On ne peut pas parler de cela ce soir.

**M. ZIMMERMANN** informe les délégués qu'un agriculteur veut installer un méthaniseur sur l'Avallonnais. Il souhaiterait avoir des fermentescibles.

Il est procédé au vote sur le marché de traitement. **Celui-ci est adopté à l'unanimité.**

### **COLLECTE :**

La commande a également été coordonnée par la CCA pour toutes les Communautés de Communes de l'Avallonnais.. Le prix de la collecte est calculé en fonction du nombre d'habitants. Si les collectivités citées plus haut passaient un contrat, le nombre d'habitants seraient diminué.

4 entreprises ont répondu :

- ONYX : 43,22 € HT/h
- SITA : 31,85 € HT/h
- BETP : 29,50 € HT/h
- GOBLED : 31,50 € HT/h, puis 29,80 € HT/h

L'entreprise BETP avait été retenue, mais étant en redressement judiciaire, elle n'a pu répondre (elle n'a pas envoyé les documents administratifs nécessaires). C'est donc l'entreprise GOBLED qui a été retenue avec **29,80 € HT/h**.

Le contrat comprend aussi le ramassage des encombrants : 1, 26 € HT/h

Le ramassage se fera une fois dans l'année, au porte à porte pour ASNIÈRES-SOUS-BOIS et CHÂTEL-CENSOIR. Par bennes ou mixte ailleurs. BROSSES et MONTILLOT se retirent du ramassage (un avenant sera à prévoir car le contrat était prévu sur la base du contrat antérieur).

Le montant total pour **4 340 h est de 136 408 € TTC + 5 772 € TTC (encombrants) = 142 178 € TTC.**

Le coût total avec la collecte de la déchetterie se situera entre **272 000 € et 280 000 €** (la collecte de la déchetterie est difficile à calculer). Cela représente une diminution de 6 à 7 %.

### **3 CONCLUSIONS :**

1) L'avantage d'une coordination est qu'elle s'est montrée favorable. L'inconvénient est que la manière d'assurer le service est différente selon les Communautés et une unification serait difficile.

2) Il faudra être vigilant sur les conditions de la collecte. BETP faisait part d'une bonne volonté que n'aura peut-être pas GOBLED. Bien qu'il y ait les mêmes chauffeurs, il n'est pas sûr qu'ils iront dans les impasses, par exemple.

4) Le coût est élevé malgré l'avantage apporté par le regroupement. Il faut chercher à optimiser la collecte. Des avenants peuvent être apportés au contrat, on peut en profiter. Faut-il maintenir la double collecte dans les deux communes où elle se fait ? La collecte de la maison de retraite et du Centre Gérard de Roussillon représente 6 286 €/an. Il faudrait envisager des contrats. Il serait souhaitable de supprimer à terme le ramassage des encombrants

Il est procédé au vote sur le marché de collecte. **Celui-ci est adopté à l'unanimité.**

**M. VILLIERS** remercie **M. BRÉGUET** pour cette présentation faite avec « passion et compétence ».

**M. BRÉGUET** fait remarquer que seul, il ne pourrait pas le faire.

**M. C. GUYOT** rappelle qu'il est indispensable d'informer nos concitoyens, de rappeler ce que l'on doit mettre dans les ordures ménagères. Les restaurateurs doivent donner leurs déchets aux équarisseurs. Qui doit faire le règlement ?

**M. BRÉGUET** informe que GOBLED est le prestataire unique de toutes les collectivités. Pascal GERMAIN, Président du Pays Avallonnais et de la Communauté de Communes de l'Avallonnais, va réunir les représentants des Communautés de Communes pour établir un règlement de la collecte en avril.

**M. C. GUYOT** insiste sur le fait qu'on n'ait pas de contenants unitaires et que l'on trouve n'importe quoi dans les poubelles.

### **AUTRES SERVICES :**

**M. BRÉGUET** rappelle qu'il y a aussi les points propreté qui comprennent 3 colonnes : Verre, papier, plastiques et emballages métalliques creux. Des conteneurs étaient prévus pour les cartons, mais ne sont pas utilisés pour cela (on y trouve n'importe quoi). Les mêmes points se trouvent à la déchetterie.

Pour la récupération un contrat a été passé avec Éco-emballages.

La récupération du verre a rapporté 16 000 € avec 316 t. Il était prévu 45 000 €, mais la société a eu des difficultés : 83 t de verre et 17 t de plastique sont en attente. La récupération devra rapporter plus.

La prolongation du contrat avec Éco-emballages est à envisager.

Le papier n'est pas repris pour l'instant, mais il y a des possibilités à étudier.

Un contrat pour la collecte est à reprendre. **M. POILLOT** aidera à faire le cahier des charges.

**M. FÈVRE** demande si on envisage de mettre de vrais bacs pour les cartons. Il indique qu'il existe des bennes pour les cartons.

**M. BRÉGUET** répond qu'on peut soumettre cette question dans le cahier des charges. Si le taux de la collecte est de 50 %, la subvention d'Eco-emballages sera meilleure. On pourrait multiplier les bacs. Il faut faire le calcul de ce que rapporteraient les bacs par rapport à leur investissement.

**M. ZIMMERMANN** insiste sur le fait qu'il faudrait communiquer ces informations à la population.

**M. BRÉGUET** pense qu'il faudrait faire une communication ciblée.

**M. MOIRON** fait remarquer que les fabricants pourraient déjà diminuer les emballages.

**M. VILLIERS** rappelle que la masse financière représentée par la collecte des déchets se monte à 400 000 €. Il faut lancer les marchés. On pourrait profiter du vote de la TEOM pour sensibiliser la population.

**M. BRÉGUET** informe que la Société GOBLED a assuré des collectes « *pesée, embarquée* ». Pour elle, ce n'est pas évident : cela coûte trois fois plus cher. On retrouve les déchets dans les champs ou dans les conteneurs des voisins.

### **- ADHÉSION AU SYNDICAT MIXTE A.GE.DI -**

**M. VILLIERS** propose de prendre un nouvel engagement, au nom de la CCV au Syndicat mixte A.GE.DI. Le SIVOM y adhérerait.

**M. FÈVRE** demande s'il n'y a que ce syndicat à faire les mêmes prestations ?

**M. C. GUYOT** précise que c'est le plus intéressant. C'est un groupement de Collectivités locales. Il regroupe 5000 collectivités. Les autres appartiennent au privé.

**M. GANDOLFO** dit que les logiciels sont un peu décriés dans le milieu *Informatique*, mais ils sont moins chers.

**Les délégués acceptent l'adhésion à l'unanimité.**

### **- ACQUISITION DU CABINET MÉDICAL DE CHÂTEL-CENSOIR -**

**M. VILLIERS** fait part de l'opportunité qui se présente à CHÂTEL-CENSOIR d'acquérir le cabinet médical. Celui-ci est occupé par un médecin actuellement. Le prix proposé est 212 000 €. L'immeuble comprend deux étages et une cave et mesure 234 m<sup>2</sup>. L'intérêt est qu'il jouxte la pharmacie. Le but serait d'acquérir l'immeuble, de le louer au médecin et d'accueillir l'infirmière et le kinésithérapeute. Actuellement, le cabinet est loué 500 €/mois. L'infirmière et le kinésithérapeute occupent un local mis quasiment gratuitement à leur disposition par la Commune.

**M. FÈVRE** aimerait savoir ce que cela va rapporter après par rapport au coût.

**M. VILLIERS** souhaiterait que soit prise une délibération de principe, sous condition afin de connaître les subventions que nous pourrions avoir : DGE, DDR, Conseil Général. Il espère au moins 50 %.

**M. ZIMMERMANN** demande si on est bien dans le prix des marchés.

**M. VILLIERS** explique que le prix a été établi à partir de la fourniture de factures. De toute façon, il y a une procédure à respecter et le prix doit être soumis à une expertise des domaines. Il enregistre les réserves.

**M. GAREAU** n'est pas convaincu qu'acheter une maison fera venir un médecin. Il préférerait qu'on aide un jeune du cru qui veut devenir médecin à faire ses études.

**M. VILLIERS** dit qu'on n'a effectivement pas la certitude d'assurer la continuité du service médical. Le problème est qu'il n'y a pas assez de médecins, que ceux-ci ne veulent pas s'installer en milieu rural. Nous faisons face à un vieillissement de la population. Il fait part des inquiétudes du radiologue d'AVALLON qui a plus de soixante-dix ans et ne trouve personne pour prendre sa suite. Son cabinet est situé dans le domaine privé. Les initiatives, tant privées que publiques ne garantissent rien.

**M. C. GUYOT** ajoute que les prévisions sont pessimistes. Le remplacement des médecins ne pourra pas être assuré avant 2019. Après soixante ans, les médecins ne font plus de garde.

**M. VILLIERS** précise que l'on vit dans le présent et que l'on saisit les opportunités quand elles se présentent. L'objectif est que l'opération s'équilibre financièrement.

**M. BOUVEAU** saisit mal l'urgence. Il faut, selon lui, étayer l'analyse et surseoir à l'opération et attendre d'avoir plus d'éléments.

**Mme BERNARD** précise que si M. GUYOT évoquait le futur désert médical, il ne faut pas oublier que CHÂTEL-CENSOIR est un creuset de jeunes gens. Il y a actuellement 100 enfants. L'absence de médecin serait préjudiciable. Il faut anticiper le désert.

**M. BRÉGUET** demande quelle est la perspective de la Maison de Retraite, quelle est la couverture médicale de MAILLY-LE-CHÂTEAU et COULANGES. CHÂTEL-CENSOIR pourrait assurer cette couverture médicale de l'autre côté de l'Yonne.

**M. BOUVEAU** insiste sur le fait qu'il n'y a pas d'urgence.

**M. VILLIERS** dit qu'effectivement, on n'est pas dans l'urgence. Pour la DGE, nous ne serons pas prêts pour le 28 février, il faudra présenter le dossier après. Si le prix du marché ne correspond pas, on ne va pas être consommateurs de fonds publics. L'an dernier le Dr CHARDON voulait acheter la maison. Maintenant, il ne le veut plus, il y a donc une opportunité. CHÂTEL-CENSOIR est comme un petit laboratoire de tout ce qu'il y a dans une ville. Les gens viennent parce qu'il y a ici tous les éléments. Aujourd'hui, il y a un risque de rupture si la maison était vendue à quelqu'un qui n'assure pas plus tard la continuité médicale. Voulons-nous y faire face ? Nous essayons de répondre comme cela se fait partout dans le territoire, même s'il n'y a pas de garantie pour le long terme.

**M. LACOMBE** souligne que le prix ne peut pas s'établir à partir de factures. On est au-dessus du marché, mais on peut se renseigner. Le problème du manque de médecin est un problème national qui nous dépasse. Par contre, il y a une question d'opportunité.

**Mme BEAUVIE** ne comprend pas la discussion. Dans les statuts il est indiqué que l'on propose une offre de soins à VÉZELAY et de saisir toute opportunité à CHÂTEL-CENSOIR. En n'étant pas d'accord, on remet en cause les statuts.

**M. FÈVRE** demande si la décision de ce soir implique l'acceptation du prix.

**M. VILLIERS** répond que non. Si c'est trop cher, les Domaines nous le diront et on discutera avec le propriétaire. Ce soir, il vous est demandé un accord de principe, pas d'accepter le prix. Nous aurons ensuite plus d'éléments et nous reviendrons pour discuter plus à fond des éléments du dossier.

**M. POLY** précise que le Dr CHARDON ne va pas prendre sa retraite tout de suite, mais il faut tout faire pour maintenir le médecin à CHÂTEL-CENSOIR.

**M. VILLIERS** insiste sur le fait que si on ne fait rien, on risque d'avoir à la place une résidence principale ou même secondaire. Il rappelle que le cabinet médical est à côté de la pharmacie. L'ensemble du projet à VÉZELAY est plus important, mais en ajoutant l'offre médicale de CHÂTEL-CENSOIR, nous proposons une offre médicale pour environ vingt ans. L'offre médicale existe à CHÂTEL-CENSOIR. Il ne faut pas la gommer, mais la conforter. À VÉZELAY, nous travaillons sur du long terme, à CHÂTEL-CENSOIR, sur du moyen terme. Le risque financier est nul.

**M. C. GUYOT** reprecise qu'il s'agit de donner un accord de principe tout simple, ainsi que le pouvoir au Président et à la Commission de faire les démarches. C'est tout.

Le Président fait procéder au vote sur l'accord de principe pour l'acquisition du cabinet médical de CHÂTEL. **Le vote est favorable : 34 voix pour et 1 abstention.**

Les délégués de CHÂTEL-CENSOIR précisent que la Commission Communale va se réunir sur ce sujet.

#### **- AFFAIRES DIVERSES -**

##### **FOIRE DU VÉZELIEN :**

**M. BRÉGUET** demande si la CCV prendrait en charge la Foire du VÉZELIEN à hauteur de 1 500 €. Il rappelle que le bilan financier 2008 de cette foire présentait un déficit. Seules sept Communes contribuent. Cette manifestation présente un intérêt communautaire. Elle bénéficie de crédits du Pays pour la Communication comme le Marché Bio et la Fête de la Moisson de SAINT-PÈRE. Les crédits ne sont pas extensibles et si on ne continue pas la Foire, on n'est pas sûrs de retrouver des aides après. La question est urgente. **M. BRÉGUET**, qui est trésorier du Comité de Foire veut savoir, avant la réunion qu'il aura le lendemain avec LES VITRINES D'AVALLON s'il peut compter sur les communes ou la CCV pour continuer, sans quoi, il démissionnera de son poste.

**M. VILLIERS** et **M. C. GUYOT** font remarquer qu'il ne s'agit pas d'une question diverse, mais que celle-ci doit être inscrite à l'ordre du jour et débattue.

**M. BRÉGUET** informe l'assemblée qu'il donne le soir même sa démission de son poste de trésorier du Comité de Foire.

##### **LA POSTE DE MONTILLOT :**

**Mme BEAUVIE** demande le soutien de la CCV pour défendre la Poste de MONTILLOT. Il est proposé de la transformer en poste communale. Cela signifie que seules 7 opérations au lieu de 37 pourront être proposées au public.

**M. BOHAIN** souligne que toutes les postes sont en danger, y compris celle de CHÂTEL-CENSOIR. Le Député a dit qu'on devait transformer tous les bureaux de poste en postes communales.

**M. VILLIERS** propose d'accéder à la demande de Mme BEAUVIE pour défendre la poste de MONTILLOT. Nous ferons la même chose pour les autres postes si les menaces se précisent.

**Les délégués sont unanimement d'accord.** La motion sera rédigée ultérieurement.

**M. VILLIERS** suggère que les réunions du Conseil Communautaire aient lieu en tournant dans toutes les Communes.

**Mme MILLEREAUX** propose que **la prochaine réunion ait lieu à SAINT-MORÉ.**

Les délégués sont d'accord et prennent acte.

La séance est levée à 20h30.